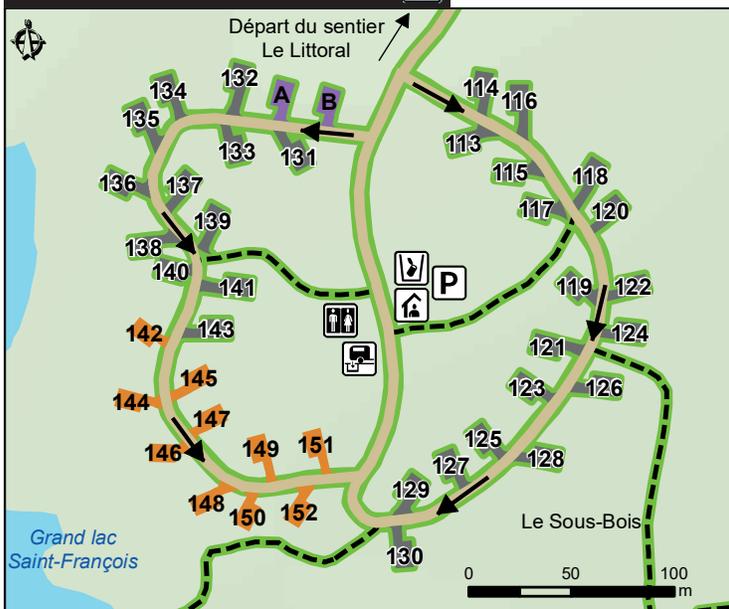


CAMPING AMÉNAGÉ RIVIÈRES-AUX-BLUETS



ACCÈS ENCADRÉ POUR LES CHIENS



Les chiens sont admis dans le secteur SAINT-DANIEL seulement aux endroits désignés du 1^{er} mai au 31 octobre.

Tous les détails à sepaq.com/animaux

PRINCIPALES RÈGLES D'ENCADREMENT*

- En tout temps, le chien doit rester dans les endroits autorisés.
- Le chien doit être tenu en laisse et sous surveillance en tout temps.
- La personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal.
- Le chien qui aboie, qui hurle ou qui nuit au bien-être, à la quiétude et à la sécurité des autres visiteurs n'est pas toléré.

*Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est susceptible de devoir quitter le territoire et/ou de recevoir un constat d'infraction, le cas échéant.

Le respect de la réglementation est essentiel et l'offre pourrait être revue si un relâchement était constaté.

ENDROITS AUTORISÉS

Sentier d'été	Le Sous-bois, Le Littoral Les sentiers du Rang II (sentiers de pêche)
Camping	Camping de la Rivière-aux-Bluets (sauf le prêt-à-camper), Camping Baie-des-Sables
Aire de pique-nique	Aire de pique-nique de la plage Saint-Daniel Aire de pique-nique de l'Accès 4
Accès nautique	Mise à l'eau de La Capitainerie Rampe de mise à l'eau du Rang II

ARRIVÉE, RENOUELEMENT ET DÉPART

CAMPING

ARRIVÉE : 15 h à 22 h DÉPART : 14 h

Campement installé avant 23 h. L'accès peut être restreint après 23 h. Disponibilité non garantie avant 15 h.

PRÊT-À-CAMPER

ARRIVÉE : 17 h à 22 h DÉPART : 12 h

Disponibilité non garantie avant 17 h. Les instructions nécessaires pour l'utilisation des équipements de votre prêt-à-camper se trouvent sur place, dans le guide de bienvenue.

Tout client qui ne se sera pas présenté 24 heures après sa date d'arrivée et sans avis verra son emplacement reloué à la nuitée, et ce, à compter de 15 h chaque jour. La réservation d'un emplacement n'accorde pas la priorité pour le prolongement de son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.

***Notez que si la direction devait restreindre ou interdire l'accès à un plan d'eau pour la baignade, la pêche ou toute autre activité nautique, et ce, pour des raisons hors de son contrôle, aucune modification ou annulation ne sera acceptée, ni aucun remboursement effectué.

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.

Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.

Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).

Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.

Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.

Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.

Veillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.

L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.

La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.

Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping

Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

RÉSERVATION :

1 800 665-6527

sepaq.com/camping

